

Le 8 octobre 2015

Mme. Annie Racine
Directrice Générale
Municipalité de la Pêche
1, rte Principale ouest
La Pêche QC J0X 2W0

Chère Mme. Racine:

Cette lettre fait suite à la rencontre du 31 août 2015, entre M. Marcel Marchildon, Directeur de l'urbanisme et de l'environnement, M. Jean-Paul Brisebois, conseiller, et trois membres de l'Association des lacs Bell et Fraser, durant lequel nous avons discuté de la problématique de l'apparence des cyanobactéries (fleur d'eau) dans les eaux du lac Bell. Comme vous le savez, nous avons subi un épisode de fleur d'eau en août 2015 qui a duré à-peu-près trois semaines.

L'épisode de fleur d'eau nous a tous alarmé. C'est la première fois qu'une fleur d'eau a été enregistrée dans le lac Bell. Les résultats des tests du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après Ministère de l'environnement) ont démontré que le lac en entier a été atteint, avec des concentrations jusqu'à 2 000 000 cellules par ml. Nous comprenons que les causes des fleurs d'eau sont nombreuses, mais les informations fournies pour le Ministère de l'environnement attribuent en gros la cause à des montants élevés de phosphore total et nitrates dans les eaux du lac.

Dans cette lettre, nous élaborons certaines mesures prises à ce jour par l'Association, ainsi que nos demandes de la Municipalité de La Pêche, dans la lutte contre les fleurs d'eau.

Un peu sur nous

L'Association des lacs Bell et Fraser (www.bellfraser.ca) représente les intérêts d'à-peu-près 60 foyers dans les environs des lacs Bell et Fraser. Plusieurs des résidences sont saisonnières, mais une majorité sont des résidences permanentes.

Un nombre élevé de propriétaires se sont présentés à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association du 29 août 2015 pour discuter de l'évènement de l'apparence des cyanobactéries et pour s'entendre sur les démarches à suivre pour rectifier ce problème.

Mesures prises à ce jour

À date, l'Association a entrepris plusieurs actions dans la lutte contre les fleurs d'eau :

1. L'amélioration des connaissances, l'éducation et la sensibilisation

- L'Association a distribué à chaque résident et propriétaire autour des lacs, soit par courrier et en personne, un feuillet d'information sur les fleurs d'eau en anglais et en français.

- L'Association a distribué à tous les résidents autour des lacs, par courriel, les guides de bonnes pratiques publiés par le Ministère de l'environnement sur leur site web, et a placé le tout sur le site web de l'Association.
- L'Association a répété les bonnes pratiques durant l'AGA du 29 août 2015.

2. L'action

- L'Association a levé suffisamment de fonds pour procéder en octobre 2015 avec l'étude de la bande riveraine des deux lacs, par l'Agence de bassin versant des 7 (l'ABV des 7). L'étude a débuté, et on attend le rapport en fin 2015, ou début 2016. Cette étude nous permettra de comprendre où intervenir dans le but d'améliorer la santé du lac.
- Plusieurs propriétaires se sont engagés à faire inspecter, par un fournisseur privé, leurs systèmes septiques pour vérifier s'ils sont conformes.
- Les propriétaires se sont engagés à coopérer avec les inspecteurs de la Municipalité de la Pêche.

Demandes

Par la présente, nous soumettons une demande à la Municipalité de la Pêche pour le soutien suivant :

1. Soutien financier

Nous demandons un soutien financier du montant de 4 655 \$ (taxes en sus) pour une deuxième étude par l'ABVdes7, soit une étude du bassin versant. Cette étude aurait lieu aussitôt que possible, soit débutant en mai 2016. La soumission expliquant cette étude et le prix est jointe à cette lettre.

2. Application rigoureuse des règlements

Appuyer les efforts de l'Association par rapport à l'adoption de bonnes pratiques :

- a. appliquer rigoureusement le règlement qui oblige la naturalisation de la bande riveraine à au moins 5 mètres de la ligne des hautes eaux.
- b. inspecter dans les plus brefs délais tous systèmes septiques des propriétés autour des lacs Bell et Fraser, et appliquer rigoureusement tout règlement relatif à la conformité des systèmes septiques.

3. Plan d'action et plan directeur

Élaboration par la Municipalité d'un plan d'action et un plan directeur de bassin versant des lacs. Ces plans serviront en partie à informer tout développement dans les environs des lacs.

4. Traduction vers l'anglais de certains documents

Entreprendre la traduction vers l'anglais du guide de bonnes pratiques

(<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/guide-synth-bonne-pratig.pdf>) publié par le Ministère de l'Environnement sur le sujet des cyanobactéries, afin de s'assurer que tous les

résidents et propriétaires puissent les consommer. Je crois que cela servirait aussi aux autres Associations de lac de la Municipalité de la Pêche.

S'il vous plait n'hésitez surtout pas de communiquer avec moi au 819-459-1842 ou par courriel au bellfraserca@gmail.com si vous avez des questions ou nécessitez plus de renseignements. Nous attendons avec impatience votre réponse favorable à ces demandes.

Tenons la santé des lacs et des habitats environnant à cœur!



Kathryn Reynolds
Présidente, Association des lac Bell et Fraser

Cc : M. Jean-Paul Brisebois, Conseiller

M. Robert Buisnière, Maire